



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



*Édition spéciale du 27 octobre 2025*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ÉDITION SPÉCIALE DU 27 OCTOBRE 2025**

### RECTORAT

**Arrêté du rectorat de Reims du 7 octobre 2025** fixant la composition de la commission d'examen des recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté fixant la composition de la commission d'examen des recours contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille**

Le recteur de l'académie de Reims

**VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.131-2 et L.131-5 ; D. 131-11-11

**VU** le décret n°2022-183 du 15 février 2022 relatif à la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour un délai de deux ans à compter de la date de publication du présent arrêté, sont nommés en tant que membres titulaires de la commission prévue par le décret sus-visé :

Monsieur Vincent Stanek Recteur, Président  
Monsieur Florian Bras Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional  
Madame Christina Cordier Inspectrice de l'éducation nationale  
Madame Aude Ilgart-Dupont Médecin de l'éducation nationale  
Madame Ludivine Chenel Conseillère technique de service social

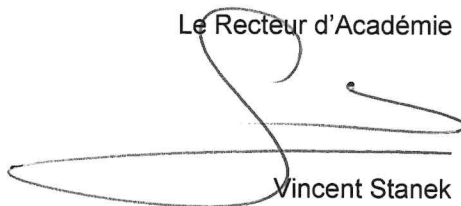
**Article 2** : Pour un délai de deux ans à compter de la date de publication du présent arrêté, sont nommés en tant que membres suppléants de la commission prévue par le décret sus-visé :

Madame Elza van de Vijver Directrice support et expertise, Présidente  
Madame Nathalie Pierret Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale  
Monsieur Bruno Brandolan Inspecteur de l'éducation nationale  
Madame Valérie Lavaill Médecin de l'éducation nationale  
Madame Annick Lepage Conseillère technique de service social

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale d'Académie, Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Marne, Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne, Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Aube et Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

À Reims, le 7 octobre 2025

Le Recteur d'Académie



Vincent Stanek